

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. VII, No 4.

Montréal, Avril 1901.

50 cts par an.

JACQUES-CARTIER

Marin, grand est ton œuvre et sans tache est ta gloire,
Aussi, l'écho puissant d'un siècle qui finit
Aux descendants des preux rappelle ta mémoire
Et, fils d'un grand passé, le présent te bénit.

Pourtant, nul marbre ici ne redit ton histoire ;
Mon regard cherche en vain ton nom sur le granit.
Rien ne reste de toi sur ce haut promontoire
Où par surprise, un jour, l'aigle anglais fit son nid !

Console-toi ! Le temps de sa puissante griffe
Attaquant sans remords le marbre pur, y biffe
Les grands noms qu'y grava le ciseau du sculpteur.

Mais dans nos cœurs tu peux des ans braver l'outrage.
Jusqu'aux bornes du temps, sans souci du naufrage,
Laisse voguer ta nef, ô grand navigateur !

ADOLPHE POISSON.

L'Océan

Sombre et fier Océan dont la crête écumeuse
Semble toujours la même et change à chaque instant,
Combien de voyageurs sur ta vague brumeuse
Vont chercher la fortune ou le nom éclatant !

La mère te maudit lorsque ton flot perfide
Engloutit un enfant tendrement adoré ;
La pauvre fiancée, ouvrant son œil humide,
Explore longuement ton horizon doré.

Hélas ! son désespoir entrevoit sous ton onde,
Tout là bas, une tombe isolée et profonde ;
Roule, roule ta vague et ton flot séducteur ;

Océan sans repos et qui grondes sans cesse,
Brillant comme nos jours que le soleil caresse,
Comme eux ton flot renferme un mirage trompeur !

NAPOLÉON LEGENDRE.

Fraternité

Il est généralement admis par les étrangers que les membres de l'Alliance Nationale font un effort réel pour justifier son titre de société de secours mutuel.

Il est vrai, d'un autre côté, qu'on nous a posé l'objection que nous n'avions pas droit au titre "de bienfaisance", parce que nous ne nous obligeons à exercer cette bienfaisance qu'en faveur de nos co associés.

Nous admettons cela, mais qu'on veuille bien aussi remarquer que notre société est toujours désireuse d'accorder ses avantages à ceux qui ne sont pas dans son sein, puisqu'elle leur offre sans cesse de devenir membres et par ce fait d'être aptes à jouir des privilèges et des bénéfices qui leur sont garantis.

Mutualité veut dire réciprocité. Pour qu'elle existe à l'état permanent, pour qu'elle se maintienne, il faut de toute nécessité donner et recevoir. Le commandement divin ordonne aux hommes de S'AIDER LES UNS LES AUTRES. La masse passe à côté et l'oublie facilement. Pour nous, c'est un devoir doublement impérieux et nous avons eu la joie de constater que la grande majorité des sociétaires l'accomplissait avec bonheur. Oui, nos sociétaires sont profondément pénétrés de l'esprit de mutualité et de bienfaisance.

Nous savons des cercles, où, à un moment donné, on a payé les contributions d'un sociétaire malade ou nécessiteux, pour l'empêcher d'être suspendu et de mourir sans rien laisser à sa pauvre famille.

On a même pris divers moyens pour empêcher des membres indifférents ou insoucians d'être suspendus. D'autres fois, on a aidé des confrères que l'incendie avait ruinés. Dans certains cercles on a fait des efforts pour procurer du travail aux membres qui chôment involontairement, ailleurs, on se fait un devoir de s'encourager en affaires.

En combien d'occasions ou gaies ou tristes ne nous témoignons-nous pas, d'une manière indiscutable, le cas que nous faisons du lien qui nous unit et de l'engagement que nous avons pris d'être les uns pour les autres des frères dévoués et généreux.

Ces façons d'agir ne prouvent-elles pas que nous formons véritablement une association fraternelle, de bienfaisance et de secours mutuel.

Le mérite d'une femme a besoin d'être éclairé par un rayon de beauté.

Pourquoi devons-nous parler Français

Notre planète emporte avec elle dans l'espace des peuples variés ; mais ces peuples forment ensemble la grande famille humaine. Chez lui, le peuple revêt sa pensée d'une forme particulière, d'où naissent des langages particuliers. Mais la pensée ne connaît pas de frontières. Comme la graine que le vent emporte dans ses flancs, les conceptions du cerveau, traversent l'espace et vont germer dans l'esprit humain, sous la forme de la parole écrite ou parlée, remuent le cœur de l'homme et dirigent le mouvement de ses volontés. Or, dans tous les temps, la Providence semble avoir désigné certains langages pour disséminer la pensée dans le monde des intelligences. C'est l'hébreu, le grec et le latin dans l'antiquité. Depuis des siècles, c'est en français que l'humanité rédige les fastes de son histoire. Tous les grands hommes, depuis mille ans, ont parlé le français. Nous en avons la preuve écrite sur la poudre des vieux parchemins. C'est en français que les Gaulois, nos ancêtres, entonnaient leurs chants guerriers. Guillaume le Conquérant l'imposa à l'Angleterre, et jusqu'à Edouard III, les statuts de la Grande-Bretagne furent rédigés en français. En français l'anglo-saxon conduisait les débats de ses parlements et rendait les décrets de ses tribunaux. C'est en français que Napoléon dictait ses lois aux têtes couronnées de l'Europe. En français, Jacques-Cartier écrivit sur la croix qu'il planta sur les rivages de la Gaspésie, en prenant possession du sol de la Nouvelle-France : " Pour le Christ et pour le roi des Francs." C'est encore en français que les pionniers de ce continent ont baptisé nos lacs, nos fleuves et nos montagnes. C'est en français que nos missionnaires ont porté la bonne nouvelle aux peuplades sauvages ou barbares des cinq continents du globe !

Nous devons parler français parce que c'est la langue diplomatique.

A Berlin, lorsque l'orgueilleux Bismark, au cœur de fer, tenant son talon germanique sur la gorge de la France surprise et trahie, darda au cœur la nation française, c'est en français qu'il dicta ses conditions draconiennes. Et plus récemment, lorsque les Etats-Unis se disputèrent l'empire de la mer de Behring et résolurent pour éviter un conflit formidable de recourir à l'arbitrage, c'est encore en français que les articles du traité furent rédigés et signés.

Nous devons parler la langue française

parce qu'elle est " belle ". Il est incontestablement admis que le français est d'une richesse des plus variées et d'une délicatesse des plus exquis. Plus les idiomes se rapprochent des langues anciennes, plus ils sont parfaits. Or la langue française tire en grande partie son origine du sanscrit avec un mélange de roman et de teuton. Les plus grands chefs-d'œuvre sont écrits en français. Les œuvres de Racine, de Corneille et de Molière, les oracles de Bossuet et les écrits de Veillot passeront à la postérité à côté des productions que le génie de l'antiquité a enfantées. Qui n'a pas trouvé dans la langue française une mélodie pour l'oreille, un ornement pour l'esprit, un trésor pour l'intelligence et un complément aux fortes études ? Je ne m'étonne plus de constater chez les étrangers des efforts sérieux pour en acquérir les éléments, en savourer la douceur et en pénétrer le génie.

Enfin, c'est pour nous la langue du " cœur. " Vous souvient-il des refrains que votre mère fredonnait le soir en vous berçant près du foyer ? Vous souvient-il de la première prière que vos lèvres ont murmurée ? Vous souvient-il du chant national aux jours de la grande fête de la Patrie ? Comme ce souvenir déjà lointain émeut encore ! et comme est douce l'émotion que produit l'accent de la voix maternelle.

Il faut parler la langue du pays. Qui dit le contraire ? J'ai étudié et j'étudie encore l'idiome de Shakespeare et j'engage fortement mes compatriotes à m'imiter pour le bien général et pour leur intérêt personnel et celui de nos descendants. Mais de quel droit venir nous dire : cessez de parler français ! Est ce donc là un crime ?

Un poète a écrit : Tout homme a deux pays : le sien et puis la France. Il eut pu ajouter : Tout homme a deux langages, le sien et puis celui de France.

Abbé J. ROCH MAGNAN.

PETITS CHEFS-D'ŒUVRE DE LITTÉRATURE
MODERNE

La Mort du Chêne

...De grand matin, presque avant le jour, Sérioja prit la hache et alla au bois.

La rosée tombait encore, étendant sur tous les objets un voile mat et glacé que le soleil n'avait pas éclairé. L'orient blanchissait faiblement, reflétant sa pâle lumière sur la voûte

du ciel, ouatée de légers nuages. Rien ne remuait, ni un brin d'herbe sur le sol, ni une feuille sur les branches hautes des arbres. De loin en loin, un battement d'aile dans le fourré, un bruissement à ras de terre, troublaient seuls la paix de la forêt. Soudain, un bruit singulier, qui n'appartenait pas aux voix de la nature, retentit et mourut sur la lisière du bois. Le bruit s'éleva derechef et se répéta à intervalles égaux ; il partait du pied d'un des arbres immobiles. Une des cimes frissonna subitement, ses feuilles gonflées de sève murmurerent quelque chose ; une fauvette, perchée sur une des branches, siffla, voleta à deux reprises et se posa sur un autre arbre, la queue éployée.

La hache frappait au pied du tronc, toujours plus sourdement, les copeaux blancs et résineux volaient sur l'herbe mouillée ; un léger craquement succéda aux coups sourds. L'arbre tressaillit de tout son corps, s'inclina et se redressa vivement, chancelant épouvanté sur ses racines. Il y eut un instant de silence ; l'arbre s'inclina de nouveau, un second craquement gémit dans le tronc, et, broyant ses jeunes pousses, précipitant ses branches, il s'abattit tout de son long sur la terre humide. Les bruits de hache et de pas expirèrent. La fauvette siffla et s'envola dans l'espace. Le rameau qu'elle avait effleuré de ses ailes trembla une seconde et retomba inanimé comme les autres, avec toutes ses feuilles. Les têtes immobiles des arbres resplendirent plus joyeusement dans la trouée qui leur était ouverte.

Les premiers rayons du soleil, perçant le nuage qui les interceptait, éclatèrent dans le ciel, illuminant la terre et l'espace. Le brouillard se tassait en vagues aux creux des vallées, des perles de rosée brillaient dans la verdure, les nuées blanchâtres, nacrées, hâtaient leur fuite sous la voûte bleue. Les oiseaux bruisaient dans le fourré, et, comme affolés, gazouillaient on ne sait quoi d'heureux. Les feuilles luisantes chuchotaient des secrets joyeux et paisibles ; les branches des arbres vivants frissonnaient doucement, majestueusement au-dessus de l'arbre mort, gisant à terre...

LÉON TOLSTOÏ.

Une jeune demoiselle reprochait à M. de la Trémouille de lui avoir pris furtivement un baiser. — Ma belle enfant, lui répondit le gentilhomme-poète :

Dans ces prés fleuris, une abeille
Vole et vient s'enrichir d'un précieux butin ;
Mais voit-on sur la fleur les traces du larcin ?

Du Choix des Membres

Nous sommes en plein concours de recrutement. Le travail que l'on doit faire jusqu'à la fin de juillet prochain aura pour effet d'augmenter considérablement l'effectif de notre société. Je crois donc qu'il est très opportun d'attirer l'attention de nos sociétaires et de nos médecins-examineurs, sur le choix des candidats qui seront présentés à l'admission. J'ai déjà eu l'occasion de causer avec quelques-uns de nos adhérents sur l'opportunité des concours de recrutement, et plusieurs se sont déclarés entièrement contre ce système, attendu que l'on n'apporte pas toute l'attention désirable dans la sélection des sujets. L'on craint que le zèle que l'on déploie pour augmenter l'effectif d'un cercle ne soit souvent au détriment de la société en général.

Les uns, remplis de bonne volonté, travaillent dans le but de faire prospérer leur cercle et de lui faire octroyer un drapeau d'honneur ; les autres désirent gagner le premier prix. Cela est d'une ambition bien légitime, mais il ne faut pas que les intérêts généraux de la société en souffrent. Il en résulte que souvent l'on s'adresse à des sujets qui, loin d'être une acquisition désirable, sont une cause de faiblesse et souvent contribuent à la ruine de l'association qui les a acceptés.

Tout en admettant, partiellement, le bien-fondé de la prétention de ceux qui ne sont pas favorables aux concours, je crois que l'on n'a pas raison de s'alarmer, si les solliciteurs et les médecins-examineurs se conforment aux exigences de notre constitution et remplissent bien leurs devoirs. Je crois qu'il y a un moyen d'obvier à ces inconvénients en avisant nos recruteurs d'être très prudents avant de proposer des candidats. Il est bon de se renseigner sur leurs antécédents, sur leur genre de vie, sur leur état de santé ou sur les maladies antérieures qu'ils ont pu contracter, sur leur moralité, sur l'usage qu'ils peuvent faire des boissons alcooliques et sur leurs positions ou leur genre d'affaires ; de plus, s'enquérir de l'histoire de famille d'un individu où l'on rencontre des cas de folie, de cancer, de tuberculose, doit nous mettre sur nos gardes. Nous voulons bien admettre les théories modernes de la contagion, mais nous nions aux tuberculeux le pouvoir d'engendrer un

être sain, fort et exempt de tache héréditaire. Nous sommes forcés d'avouer que chez ce dernier il y aura tendance plus prononcée à la tuberculose que chez celui dont l'histoire n'est entachée par aucune cachexie.

Le recruteur doit, de plus, aviser ses candidats de déclarer au médecin-examineur tout ce qui pourrait soulever des doutes sur la valeur de leur examen, tant dans leur propre cas que dans l'histoire de leur famille. Le candidat doit aussi répondre franchement et dans des termes non équivoques aux questions qui lui sont posées. Il doit éviter toutes fausses déclarations, non seulement pour l'acquit de sa conscience, mais aussi pour s'éviter à lui-même, à la société et, très souvent, à ses héritiers des embarras graves et de nature à nuire à sa réputation et à ses intérêts matériels. Le solliciteur doit aussi renseigner son candidat sur les différentes clauses de notre constitution et de nos lois, lui expliquant ses devoirs et ses obligations, de manière à ce que plus tard on ne puisse pas plaider ignorance des engagements contractés. En un mot, il est du devoir de tout sociétaire de bien faire connaître aux candidats ce que l'association exige d'eux. Pour cela, il faut que sociétaire et candidat se témoignent une égale confiance. Que le premier ne trompe pas le second et que le second ne cache rien au premier, pas même les petits détails qui apparemment peuvent paraître insignifiants, mais qui ont tout de même leur importance. Lorsque le recruteur sera convaincu que son candidat présente toutes les chances de sécurité possible au point de vue d'un risque raisonnable sur sa vie, il peut alors lui faire formuler sa demande, la présenter à son cercle et donner aux membres composant le comité d'investigation tous les renseignements que l'on est en état d'exiger.

A propos de ce comité d'investigation, j'attirerai l'attention des cercles sur l'importance qu'il y a de le former avec l'idée de lui donner toute l'initiative et la latitude voulues en pareil cas. Il ne faut pas que les membres qui en font partie se hâtent trop dans leur rapport. A moins qu'ils ne soient bien renseignés sur la valeur morale des sujets dont ils examinent la demande d'admission, ils doivent différer leur décision jusqu'à ce qu'ils puissent rendre pleine justice au candidat et à la société. Ceux qui composent ce comité doivent être choisis, autant que possible, parmi les membres qui connaissent le candidat. Ils sont plus en état de se prononcer sur la valeur de la demande. Les

principaux points dont ils doivent s'enquérir sont les antécédents, les usages, l'état physique et moral de l'individu. Ce comité présente donc presque autant d'importance que l'examen médical. Pour qu'un homme soit admissible, je considère qu'il lui faut remplir, entre autres, deux conditions importantes : La première se rapporte à sa moralité ; la seconde à son état de santé. La première est décidée par le comité d'investigation. La seconde demande l'approbation du médecin. Mais l'une et l'autre doivent marcher de pair et sont inséparables ; si elles ne concordent pas, le candidat doit être refusé. Inutile donc d'envoyer un sujet chez le médecin pour lui faire subir son examen si le candidat n'est pas accepté par les membres du comité d'investigation. Si ce comité fait un rapport favorable sur l'admission du candidat, ce dernier doit alors subir l'épreuve du scrutin. Il peut arriver que la charité chrétienne mal entendue empêche un membre de renseigner publiquement son cercle sur un candidat. C'est le temps alors, pour ce sociétaire, de faire son devoir vis-à-vis l'association en déposant sa bille soit en faveur ou contre le candidat. Cependant, il ne faudrait pas que ce scrutin secret pût servir à satisfaire certaines animosités personnelles. Cela aurait pour effet de nuire aux parties intéressées. Au contraire, cette forme de scrutin a été instituée afin que tout membre puisse consciencieusement se prononcer sur l'admission ou le refus du candidat. C'est la dernière épreuve sérieuse que ce dernier est appelée à subir devant les membres du cercle auquel il veut appartenir. Si le ballottage lui est favorable, il lui faut dès lors se présenter chez le médecin-examineur.

Je ne veux pas dans ces remarques, que j'écris à la hâte, m'occuper pour le moment de l'examen médical et du soin que le médecin-examineur doit apporter dans le choix des sujets. J'aurai peut-être, dans un avenir prochain, l'avantage de vous entretenir de cette question importante et du rôle qu'elle joue pour assurer la stabilité de notre institution. Laissez-moi, seulement, faire remarquer, en passant, qu'à quelques rares exceptions, nous devons nous féliciter du choix des médecins-examineurs attachés aux cercles de l'Alliance Nationale. Si le pourcentage de la mortalité est peu élevé, si notre fonds de réserve est considérable, si nos caisses des malades sont généralement en bonne condition, nous leur devons une large part de ces succès. Cependant, les questions que nous posons dans l'examen médical sont

si nécessaires, malgré leur minutie, que je crois qu'il serait utile de faire connaître, à nos médecins-examineurs, ce que l'Alliance Nationale exige d'eux. Pour cela, il faudrait entrer dans les détails de l'examen médical.

J'espère pouvoir, prochainement, reviser avec les médecins, les différentes parties de notre formule d'examen. Pour le moment, j'ai cru devoir m'en tenir aux conditions préliminaires d'admission de nos membres et faire disparaître les préjugés que peuvent avoir certains confrères bien intentionnés sur la valeur des concours de recrutement. Si l'on prend pour admis que l'examen du candidat a été subi favorablement devant le médecin-examineur et régulièrement approuvé par le Médecin en Chef, je ne vois pas comment après avoir pris toutes les précautions que j'ai énumérées plus haut, il puisse se glisser dans nos rangs des sujets indignes d'être des nôtres. Je ne veux pas nier le fait que déjà quelques membres sont devenus sociétaires bien qu'ils ne présentent pas toutes les qualités de sécurité voulues, au point de vue physique et moral. Il faut qu'ils aient été admis sur de fausses déclarations dans leur examen médical ou par la négligence apportée par le proposeur et les officiers du cercle ou par le manque d'attention du comité d'investigation, ou enfin, oserai-je le dire, par le manque de prévoyance du médecin-examineur. Je ne puis m'expliquer qu'un mauvais sujet puisse devenir membre de notre association : si son proposeur s'est renseigné sur son état physique et moral ; si l'autorité chargée de faire rapport sur sa moralité a pris toutes les précautions voulues ; si le ballottage a été fait consciencieusement et si l'examen médical a été subi judicieusement. Si toutes ces conditions sont bien remplies je crois que ceux qui auraient des craintes sur la valeur de nos concours peuvent se rassurer.

Nous espérons que le présent article fera justice des remarques que l'on a bien voulu soumettre à notre appréciation.

ELIE O'TROOP.

Plus l'échelon d'où l'on est parti est bas, plus il a fallu de courage et de talent pour atteindre le sommet.—Mme E. DE GIRARDIN.

Un ami d'Helvétius lui demandait un jour s'il avait trouvé le bonheur dans le mariage. — Oui, répondit le philosophe, car je n'ai plus que pour ma femme, l'amour que j'avais autrefois pour tout son sexe. — A. R.

La Désertion des Campagnes

Parmi les questions sociales qui se posent d'une façon impérieuse devant l'opinion publique il n'en est pas de plus brûlantes ni de plus vitales, à résoudre que celle de la désertion des campagnes.

De toutes parts on se plaint, en effet, que les jeunes gens abandonnent le village pour affluer vers la ville, pas toujours vers la ville canadienne, hélas ! et qu'il résulte de ce dépeuplement des paroisses rurales une diminution dans l'armée des ouvriers agricoles, des pêcheurs, des commerçants, ce qui fait qu'on trouve difficilement des bras pour les travaux des champs, pour les petites industries locales et le développement du pays natal.

Le jeune homme mis en contact, dit-on, avec les plaisirs de la grande ville visitée ou vantée devant lui par des amis en villégiature, se désaffectionne aisément de la vie plus monotone de son hameau qu'il s'empresse de quitter à la première occasion favorable.

On accuse l'usine américaine d'attirer à elle aussi, beaucoup trop facilement, par le reflet du dollar payé régulièrement, le samedi, une foule d'ambitieux qui seraient mille fois mieux et aussi riches, en fin de compte, s'ils restaient à la ferme qu'en allant respirer les gaz malsains auxquels s'expose l'ouvrier mercenaire.

Dans certains pays on blâme l'instruction trop développée d'une partie de ce mal, vu qu'elle influencerait, pour une notable part, sur la détermination de ceux qui délaissent les occupations agricoles.

Il n'est pas probable que ce soit là la raison de l'émigration remarquée parmi les Canadiens ; ils n'en sont pas encore au point de se croire trop savants pour s'abaisser à conduire la charrue.

Les parents n'en sont pas arrivés à prononcer comme en certains lieux — " Tu ne seras pas aussi malheureux que nous, mon fils ; tu ne feras pas ce métier ingrat de cultivateur où il faut marcher par tous les temps et s'échiner du matin au soir. "

Au contraire, il faut que, loin d'éprouver de la répugnance pour les professions manuelles, nos jeunes gens soient amenés à les embrasser en plus grand nombre et plus efficacement.

Il y a tant à faire, en un pays jeune et prospère, pour de bons charpentiers, de bons menuisiers, des forgerons, des charrons, des fabricants de chaussures, des tailleurs,

des maçons, des peintres, des maîtres de toutes sortes.

Tout dernièrement un correspondant se plaignait que sur un parcours de quinze milles dans un certain comté on ne trouvait pas un ouvrier pour ferrer son cheval ou mettre un boulon à sa voiture. En revanche peu de familles ne déplorent la perte de quelques-uns de leurs membres qui peinent, là-bas, sous l'œil impitoyable des contre-maîtres de nos villes ou de la grande république.

Et que de vies honnêtes ainsi laissées au premier venu !

Comment arriver à extirper ce mal au plus vite ?

L'école est un moyen, si l'instituteur tout en faisant sa leçon d'agriculture, d'histoire, de géographie, peut inculquer à ses jeunes auditeurs quelques notions qui les feront songer à la douce sécurité du rivage natal, et au danger des mirages lointains, s'il peut poétiser le travail manuel au pays : s'il peut leur faire goûter la patrie et faire battre leurs cœurs innocents à l'idée de la faire grande en demeurant dans ses limites.

Oh ! la belle tâche !

Informations Utiles aux Constructeurs

1000 bardeaux, dont on expose 4 pouces en dehors, couvriront une surface de 100 pieds carrés, et il faudra 5 livres de clous à bardeaux pour les poser.

1000 lattes couvriront 70 verges de surface et il faudra 11 livres de clous à lattes pour les clouer.

Une toise de pierre, 3 minots de bonne chaux et 1 pied cube de sable, suffiront à faire un mur de 100 pieds cubes.

Quatre tours de briques élèveront une cheminée d'un pied. Un tour de 16 briques fera un trou de cheminée de 4 pouces de larges et 12 pouces de long. Un tour de huit briques fera un trou de cheminée de 8 pouces de large et 16 pouces de long.

Un minot de ciment et deux minots de sable couvriront $3\frac{1}{2}$ verges carrées d'un pouce d'épaisseur, $4\frac{1}{2}$ verges de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur et $6\frac{3}{4}$ verges carrées d'un demi pouce d'épaisseur. Un minot de ciment et un minot de sable couvriront $2\frac{1}{2}$ verges carrées d'un pouce d'épaisseur, trois verges carrées de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur, $4\frac{1}{2}$ verges carrées d'un demi pouce d'épaisseur.

On ne doit ambitionner les éloges que de ceux dont le suffrage est éclairé.

ABBÉ GEORGES GAUTHIER

Chaplain général de l'Alliance Nationale

Le distingué chapelain de notre association M. l'abbé Georges Gauthier est né à Montréal le 9 octobre 1871. Il fut ordonné prêtre le 29 septembre 1894.

C'est donc un tout jeune homme, mais sa renommée comme orateur de la chaire n'en est pas moins fort répandue. Nous nous rappelons encore la surprise agréable qui se peignit sur la figure des fidèles, lors du sermon de circonstance qu'il prononça à Québec, à l'ouverture de notre dernière convention. On était enthousiasmé. Quoi ! ce jeune lévite, modeste, presque timide, pouvait se transformer à ce point et devenir dans la chaire de vérité, cet orateur superbe, ce diseur élégant et charmeur ? Mais c'était prodigieux.

Ce jour-là, notre chapelain avait conquis tous les délégués de l'Alliance Nationale et ils en conserveront un souvenir durable. Devons-nous ajouter que M. l'abbé Gauthier a suivi les cours du Collège canadien à Rome et qu'il en est sorti avec le titre envié de docteur en droit canon.

Ce témoignage non équivoque nous en dit long sur sa valeur et sur les espérances que l'on peut fonder sur son avenir, aussi, tenons-nous à conserver notre bien aimé chapelain aussi longtemps que possible, certains que nous ne pourrions trouver directeur spirituel plus apte à nous guider dans la bonne voie.

Significations symboliques des Couleurs

Le blanc est l'emblème de la lumière, de la pureté religieuse, de l'innocence, de la foi, de la joie et de la vie. Porté par un juge, il indique l'intégrité ; par un malade, l'humilité ; par la femme, la chasteté.

Le rouge, l'éclat du rubis, signifie le feu, l'amour divin, la chaleur du pouvoir créateur et la royauté. Les roses blanches et rouges expriment l'amour et la sagesse.

La couleur rouge sang a son origine dans l'action du cœur, qui correspond à l'amour ou le symbolise. Dans le mauvais sens, le rouge est relatif à l'amour infernal du crime, de la haine, etc.

Le bleu, ou le saphir, symbolise le ciel, le firmament, la vérité d'une origine céleste, la constance et la fidélité.

Le jaune, ou l'or, est le symbole du soleil, de la bonté de Dieu, du mariage et du dévouement. Dans le mauvais sens, le jaune signifie inconstance, jalousie et déception.

Le vert, l'émeraude, est la couleur de la source de l'espérance, particulièrement de l'espérance, de l'immortalité et de la victoire, comme la couleur du laurier et de la palme.

Le violet, l'améthyste, signifie amour et vérité, ou passion et souffrance. Le pourpre et l'écarlate expriment les choses bonnes et vraies ayant une origine céleste.

Le noir, la teinte sombre de la nuit, correspond au désespoir, aux ténèbres, au deuil, à la négation, à la corruption et à la mort.

Pour Bien se Porter

Mangez avec modération ni trop, ni trop peu.

Prenez l'air frais matin et soir.

Dormez sur les deux oreilles.

Soyez gai : "cœur léger vit longtemps."

Ne pensez qu'à des choses bonnes et agréables.

Recherchez la paix.

Évitez la passion et l'excitation ; la colère est souvent fatale.

Ne désespérez jamais.

Éloignez les soucis et la crainte de l'avenir en faisant partie de l'Alliance Nationale.

Si l'amour donne rarement le bonheur, il y fait songer continuellement.

SENANCOURT.

Le Bon Ton

Le bon ton n'est autre chose
Que le bon goût mis en pratique.
MARMONTEL.

Le *bon ton* et le *savoir-vivre* sont deux expressions synonymes qui, dans la langue française ne signifient pas absolument la même chose.

On peut avoir beaucoup de *savoir-vivre* et manquer de *bon ton*, ou avoir du *bon ton* et manquer de *savoir-vivre* ; l'un n'exclut pas l'autre. Cependant, lorsque l'on dit que quelqu'un est d'un *suprême bon ton*, cela intime qu'il a beaucoup de *savoir-vivre* et celui qui possède le *savoir-vivre* au plus haut degré, est certainement de très bon ton.

Le *savoir-vivre* est de toutes les classes, le *bon ton* se rapproche plutôt de l'élégance et n'appartient guère qu'à la classe riche et aisée.

Une blanchisseuse peut avoir beaucoup de *savoir-vivre* ou en manquer, mais vouloir être de *bon ton*, serait ridicule de sa part ; cette expression présente à l'idée, de la préciosité, de la distinction mêlée même d'un peu d'affectation.

Fi des coquettes maniérées
Fi des bégueules de bon ton

BÉRANGER.

Le mot *savoir-vivre* n'ayant pas d'équivalent dans les langues étrangères, on a été obligé d'appeler mon livre sur le *Savoir-Vivre*, dans la plupart des traductions qui en ont été faites le *Bon Ton*, notamment en allemand, le *Gute Tone*.

Mais pour nous, Français, ce n'est pas cela du tout, et il y a une grande différence entre les deux.

Le *savoir-vivre* règle l'étiquette, le cérémonial, il git dans les formes et dans l'esprit des convenances. Le *bon ton* est plus extérieur.

Ainsi, ce sera manquer de *savoir-vivre* que de mettre des rubans rouges pour aller à un enterrement, mais ce sera manquer de *bon ton* que de porter des couleurs voyantes dans la rue.

Tout ce qui n'est pas essentiellement *distingué* manque de *bon ton*, ainsi une démarche cavalière, de grands gestes, le regard hardi, une mise voyante et de mauvais goût — est l'antipode du *bon ton* ; — des manières vulgaires, peu d'éducation, mauvaise tenue.

“ Le *bon ton*, dans ce qui s'appelle la bonne compagnie est un système de convenances qu'elle s'est faite à elle-même et qui

lui est particulier ; il interdit, en général, une familiarité déplacée, et par conséquent tous les mots, tous les tours de phrase qui supposent dans celui qui parle la négligence des égards qu'il doit à la société.”

(MARMONTEL.)

“ Le *bon ton*, dans ceux qui ont le plus d'esprit, consiste à dire agréablement des riens, à ne pas se permettre le moindre propos sensé si on ne le fait excuser par les grâces du discours.”

(DUCLOS.)

“ Ce prétendu *bon ton*, qui n'est qu'un abus de l'esprit, ne laisse pas d'en exiger beaucoup.”

(ID.)

Voilà les définitions du *bon ton*, qui ne me laissent pas grand chose à dire.

Le *bon ton* (qui est aussi le *grand ton*, le *haut ton*) va la plupart du temps avec la fortune. Ainsi, il n'est pas de *bon ton* d'aller en deuxième classe en chemin de fer, dans un omnibus, aux fauteuils d'un théâtre. Une femme de chambre de *bon ton*, on dit aussi *grand ton* dans ce cas, c'est une femme de chambre de grande maison, d'une mise élégante et sévère, car le *bon ton* est d'une morale assez rigide, parce qu'il n'est pas de *bon ton* de s'afficher ; “ et le chien prend le ton de la maison qu'il habite”, a dit Buffon.

La femme à l'air grisette n'aura jamais *bon ton*.

“ La contradiction est toujours de mauvais ton,” a dit Mme Puisieux. Elle a raison, car tout ce qui n'est pas joli, élégant, gracieux n'est pas de *bon ton*.

Il y a des gens de beaucoup de mérite qui sont insupportables à cause de leur *bon ton*.

Le ton est le résultat, l'expression des manières ; un ton de corps-de-garde, se dit d'une personne grossière.

La Motte et Fontenelle se sont rencontrés pour dire “ qu'il ne faut qu'un homme d'esprit pour donner le ton à tout son siècle” ; ici il s'agit de ton quelconque.

L. D'ALQ.

Un grand obstacle au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur.

FONTENELLE.

Le bonheur dans le mariage dépend de tant de convenances que c'est une folie de les vouloir toutes rassembler. Il faut d'abord s'assurer des plus importantes ; quand les autres s'y trouvent, on s'en prévaut ; quand elles manquent, on s'en passe.

La Santé et la Vie

Sans contredit, une des plus grandes bénédictions humaines est une bonne santé, et cependant le mode de vivre que nous crée ce que nous appelons la civilisation nous force à adopter des habitudes qui sont toujours contraires à notre santé. Le vulgaire dicton, "qu'il est préférable de prévenir que de guérir," est toujours vrai, et l'observation de quelques règles d'hygiène feront plus pour préserver la santé que tous les soins et tous les remèdes ne peuvent faire après la présence du mal. Dans ce but, nous croyons que les conseils suivants peuvent être de quelque utilité :

Ne vous faites pas de soucis.

Cherchez le calme et vivez en paix.

Soyez gai ; la vie sourit au cœur léger.

Ne désespérez jamais ; l'espérance, c'est la vie.

Travaillez, mais travaillez comme un homme et sans surmenage.

Dépensez chaque jour moins de force que vous n'en avez

Ne vous hâtez pas ; tout vient à point à qui sait attendre.

Dormez et reposez-vous abondamment ; le sommeil est une bénédiction du ciel.

Evitez la colère et l'excitement ; un moment de colère peut vous être fatal.

Fréquentez des gens bien portants ; la santé, comme la maladie, est contagieuse.

Ne mangez pas trop et ne souffrez pas de la faim ; soyez modéré en toute chose.

Ces quelques préceptes contiennent une grande somme de sagesse, fruit de la science et de la philosophie, et si on en tient compte, la vie peut être rendue plus longue, plus belle et plus agréable.

Les Grands Esquimaux

On désigne spécialement sous ce nom les habitants de la région la plus hyperboréenne de l'Amérique du Nord, au delà du Cercle Polaire et des montagnes Rocheuses. Les meilleurs renseignements que nous ayons sur eux viennent d'un ancien missionnaire, Petitot, qui fit, il y a une vingtaine d'années, plusieurs tentatives pour évangéliser ces tribus encore idolâtres, et leur a consacré un ouvrage spécial (*Les Grands Esquimaux*).

Ces tentatives n'ont pas été heureuses ; M. Petitot a été trois fois obligé de rebrousser

chemin, rencontrant des obstacles insurmontables dans la rigueur atroce du climat et dans le caractère non moins atroce de ces indigènes. Les *Dindjié* ou *Loucheux*, les *Déné* ou "Gens du bout du monde", peuplades limitrophes, mais de langue et de race différentes, et déjà christianisées, sont de petits anges auprès de ces Grands Esquimaux dits *Tchiglit*. Ceux-là sont voleurs, superstitieux, querelleurs à l'excès, toujours prêts à jouer du couteau, considérant les prêtres européens comme des sorciers manifestants.

L'hiver, il faut coucher pêle mêle avec eux dans des espèces de terriers creusés dans la glace et la neige, où l'on risque d'être asphyxié, et pendant la courte saison d'été, la contrée devient un lac immense, où la navigation est des plus dangereuses, à cause des arbres flottants que les fleuves, descendus des montagnes Rocheuses, charrient à l'Océan Glacial.

Mais les pérégrinations de l'abbé Petitot n'ont pas été du moins sans profit pour la science. Il a rapporté des renseignements curieux sur cette région encore presque explorée du Mackenzie, de l'Anderson, du *Sio-Tchrô Endjang* ou "fleuves des poissons inconnus," sur leurs habitants, qui, sous plus d'un rapport, ressemblent aux Chinois, aux Japonais, aux Mongols.

Il a même recueilli assez de mots de leur langue pour former un vocabulaire. Cette langue n'est pas moins rébarbative que le climat ; les noms des rivières, de montagnes, d'individus rivalisent de longueur et de rudesse. Ainsi, l'un des bois voisins du Mackenzie s'appelle en esquimau *Fwickadjilchit van ! !* Et la plupart des autres dénominations sont à l'avenant !

Le Devoir de l'Ecrivain Canadien

Ecrivains qui m'entendez, comprenez donc votre tâche et ayez le courage de remplir votre devoir. L'avenir de votre pays dépend de vous. Il sera ce que vous le ferez : il deviendra ce que vous êtes. Vous n'avez pas à retirer un peuple des ténèbres, vous n'avez qu'à l'encourager dans la voie où il marche, sous l'égide de la foi. Votre mission est facile, parce que vous êtes en communion avec la vérité. Vos paroles sont des semences prodigieuses qui se répandent partout et se multiplient à l'infini.

PAMPHILE LEMAY.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes

B. P. Boîte 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

 MONTRÉAL, AVRIL 1901

AVIS

Les secrétaires-financiers et les trésoriers de cercle ne peuvent entrer en fonction avant que leurs cautionnements respectifs aient été acceptés. Tout rapport mensuel préparé et signé par les officiers qui n'ont pas rempli cette condition ne sera pas reçu au Conseil Général.

Ça et là

Trois mots seulement : Songez au concours !

Ne laissez pas décroître votre intérêt pour notre société. Restez dans le mouvement.

Le premier concours du XX^e siècle ! Quelle chose ne vous dit-il pas que vous devriez vous y signaler ?

L'amour de son prochain est un des devoirs terrestres les plus sacrés : la société de bienfaisance en est une des formes.

Vous ne saviez pas qu'un concours était commencé ! Vite, lisez le dernier numéro de notre revue ou demandez des explications au secrétaire du cercle.

Les fils et les filles bénissent la mémoire du père qui leur laisse, en mourant, un patrimoine assez considérable pour permettre de payer leurs dépenses sur le chemin de la vie. Un certificat de dotation est une bénédiction.

Un certificat de dotation dans l'Alliance Nationale peut signifier l'extinction d'une hypothèque, le paiement des dettes, la non-obligation de recourir à la charité. C'est une aide de plus que l'on s'accorde, et le Ciel aide ceux qui s'aident.

Vous avez un père et une mère, ou bien vous avez une femme et des enfants ; ces personnes dépendent de vous plus ou moins, et votre départ pour une autre vie va les priver de vos secours. Comment atténuez-vous cette perte pour eux ? Avec un bon certificat de dotation.

Les bénéfices de notre société ont ceci de particuliers ; qu'ils sont distribués dans les moments où il nous serait impossible de se les procurer en s'adressant à ses concitoyens. Malade ou mort nous ne pouvons plus produire et le monde ne donne son argent qu'à ceux qui le gagnent.

Toutes les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels ont le même but, mais elles diffèrent beaucoup entre elles, par l'*administration*, par la *qualité* et la *quantité* des avantages, par le *système*. Lorsque cela est considéré attentivement, l'Alliance Nationale sort toujours victorieuse de l'enquête.

Où dois-je assurer ma vie ? demande le jeune homme. S'il est sage, il doit profiter de l'expérience des autres. Or l'Alliance Nationale ayant été édiflée par l'expérience, étant des sociétés de secours mutuels la dernière venue, la plus prospère et la plus avantageuse, il n'y a qu'une réponse à faire : "Jeune homme, assurez-vous dans l'Alliance Nationale !"

Depuis que les sociétés de secours mutuels ont adopté le système de taux gradués, elles ont fait un pas immense dans l'estime des gens d'affaires. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Ils comprennent parfaitement bien que système pour système les sociétés de bienfaisance coûtent moins cher et offrent beaucoup plus d'avantages à la masse que les compagnies d'assurance. Deux minutes de réflexion, sur ce sujet, vous convaincront pour toujours.

Un argument dont nous nous sommes servis souvent et qui a toujours été décisif, lorsque nous discutons avec un ami pour le convaincre qu'il devait se joindre à nous, c'est celui-ci : "Vous appartenez à une société de bienfaisance pendant 10, 15, 20 ans et au bout de ce temps, vous devenez débile, impropre au travail sans être invalide et incapable de gagner votre vie, que deviendra l'argent que vous aurez versé dans telle association ? Il sera perdu sans retour,

n'est-ce pas ? C'est une forte objection, mais elle ne peut s'appliquer à l'Alliance Nationale, puisqu'après dix ans elle donne aux membres qui l'abandonnent un certificat de participation acquise ?

N'avez-vous jamais pensé à cela ? C'est surtout aux gens qui nous disent que nos taux sont plus élevés que ceux de telle autre institution que vous devez détailler cet argument.

Lisez le commencement de la constitution pour connaître le but et les avantages, jetez un coup d'œil sur la table des matières pour vous remettre en mémoire, les grandes lignes de nos règlements, lisez attentivement l'article paru dans notre dernier numéro et intitulé : " Les succès de l'Alliance Nationale ", et avec ces armes vous serez déjà en état de remporter nombre de combats.

R. P. G.

Nous offrons nos félicitations à M. W. Burke, ex-M.P.P. de Manitoba, à l'occasion de sa nomination comme R.P.G. pour le comté de Selkirk, Manitoba. Nous savons gré à ce distingué confrère d'avoir bien voulu accepter cette charge et nous croyons que notre société en retirera un grand bénéfice.

ERRATUM

Dans notre dernier numéro il s'est glissé une erreur dans l'article 11 de l'arrêté du B.E. 72 concours. Il faut lire 10 août 1901, au lieu de 10 juillet 1901.

Prenez-vous Part au Concours ?

Avec le mois d'avril est commencé un nouveau concours. Comme c'est le premier du XX^e siècle, nous avons lieu de supposer que nos confrères vont faire un effort considérable pour se distinguer. Si les résultats en sont magnifiques, l'histoire de notre société durant ce siècle se trouvera à débiter d'une façon encourageante et qui restera comme un exemple que nos successeurs devront non seulement imiter, mais surpasser si possible. Il y a donc dans le concours actuel plusieurs intérêts en jeu : l'intérêt général qui nous commande de faire connaître à un très grand nombre de membres les bienfaits et les avantages de notre association, afin de l'asseoir sur des bases de plus en plus solides ; l'intérêt particulier qui nous commande d'augmenter l'effectif pour faire de notre société la plus puissante qui soit, pour que nous puissions nous en enorgueillir avec droit et raison et, en outre, gagner une récompense !

Le champ est vaste et le nombre de ceux qui n'appartiennent pas à l'Alliance Nationale et qui devraient y appartenir est encore considérable. Or, comme notre société l'emporte sur toutes ses co-sœurs par son système, sa position financière, son but et ses avantages, il vous est donc facile de triompher, en fin de compte, si vous êtes bien renseignés. Et cela demande peu de temps.

Nouveau Cercle

Cercle Martin, No 157. Organisé à St-Eustache, comté de Selkirk, Manitoba, le 25 novembre 1900, par P. Bonhomme, Organisateur-général, et institué par Lettres Patentes émises par le B.E. le 20 mars 1901.

Officiers élus : MM. Z. Patenaude, P.; Ed Leclair, V.-P.; J. A. Prénoveau, S.-A.; J. F. Létourneau, S.-F.; Rev. A. M. Martin, T.; P. P. Renaud, Md.-Ex.; A. Picard, C.; Jos. Giasson, I.

M. Wm Burke a été nommé Sb.P.G.

CONDOLÉANCES

CERCLE MONT-ROYAL, No 2.

Proposé par E. A. Grisé, secondé par S. Legault : Que les membres du Cercle Mont-Royal, No 2, ont appris avec douleur la mort de M. Théodore Barbe, membre de ce Cercle, et offrent à la famille éprouvée l'expression de leurs profondes sympathies et de leurs sincères condoléances.

Proposé par Jos. Desparois, secondé par Ed Marchand : Que copie des présentes résolutions soit envoyée à la famille du défunt.

Proposé par Alex. Montbriand, secondé par L. Hamelin que ces résolutions soient aussi envoyées à la *Revue* de l'Alliance Nationale pour publication.

E. A. GRISÉ,

Sec.-Arch.

Ste-Cunégonde, 6 Avril 1901.

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

A une assemblée du cercle tenue le 25 mars courant, la résolution suivante a été adoptée :

Il est proposé par MM. Oscar Leduc, W. Bourdon et J. Bte Primeau, secondé par MM. Wm Faubert, E. Verne et Nap. Touchette :

Que le cercle a appris avec douleur la mort de M. O. Trudel, père de M. Emeri Trudel, membre du dit cercle.

Que les membres offrent leurs plus sincères condoléances, à leur confrère, ainsi qu'à la famille éplorée.

J. E. LARICHELIERE,

Sec.-Arch.

28 Mars 1901.

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

Assemblée du 12 mars 1901 : Proposé par M. W. Lalonde, et résolu à l'unanimité que les membres du Cercle St-Pierre, No 8, ont appris avec une vive douleur, la mort de l'enfant de M. J. A. Migneault, S. F. due cercle, et qu'ils offrent à ce dernier l'expression de leur profonde sympathie dans le deuil qui vient de fondre sur lui.

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à la famille éplorée ainsi qu'à la *Revue* de l'Alliance pour publication.

WILFRID LALONDE,

Sec.-Arch.

Montréal, 12 Mars 1901.

CERCLE ST-CHARLES, NO 10.

Le Cercle St-Charles, No. 10, à sa réunion du 27 courant, a adopté les résolutions suivantes :

1^o Proposé par M. J. A. Trudel, appuyé par M. J. B. Deschamps : Que les membres du Cercle St-Charles, No 10, sont très sensibles à la perte éprouvée par l'Échevin L. A Jacques, à l'occasion de la mort de son fils bien-aimé, et prient leur confrère de vouloir bien accepter leurs vives sympathies et leurs sincères condoléances.

2^o Proposé par M. A. Lachapelle, avocat, secondé par M. S. Laprade : Que les membres du Cercle St-Charles, No. 10, ont appris avec une profonde douleur la mort de feu M. Louis Trudel, membre du cercle ; qu'en conséquence, ils prient la famille du regretté défunt, de vouloir bien accepter leurs vives sympathies et leurs sincères condoléances.

3^o Proposé par M. Chs Duquette, appuyé par M. Jos. Pepin : Que les membres du Cercle St-Charles, No. 10, prient M. S. G. Lecours, leur confrère, de vouloir bien accepter leurs vives sympathies et leurs sincères condoléances, à l'occasion de la mort de son épouse bien-aimée.

4^o Proposé par M. E. Pinsonneault, secondé par M. I. J. Sarault : Que copies des présentes résolutions soient envoyées aux familles des intéressés et à la *Revue* de la Société pour publication.

N. BÉLISLE,
Sec.-Arch.

Montréal, 28 Mars 1901.

Le Cercle St-Charles, No. 10, à sa réunion du 10 avril courant, a adopté les résolutions suivantes :

Proposé par M. Charles Duquette, secondé par M. A. H. Delorme : Que les membres du Cercle St-Charles, No 10, ont appris avec un bien vif regret, la mort de Mme Anna Lavoie, épouse de M. Jos. Caron, membre du cercle, et que tous offrent leurs sympathies et leurs sincères condoléances à leur confrère si cruellement éprouvé.

Proposé par M. J. A. Trudel, appuyé par M. P. Dubuc : Que copies des présentes résolutions soient envoyées à M. Jos. Caron, et à la *Revue* de l'Association, pour publication.

N. BÉLISLE,
Sec.-Arch.

Montréal, 11 Avril 1901.

CERCLE ST-GUILLAUME, NO 50.

Proposé par M. Louis Cartier, appuyé par M. L. A. D. Gauthier : Qu'un vote de condoléances et de sympathies soit offert à Monsieur L. D. Théo. Vanasse, N. P. et Sec.-financier de ce Cercle, à l'occasion du décès de son épouse, Marie Émeranda Vincent.

Proposé par M. N. Lambert, appuyé par M. Jos. Provençal : Que copie de cette résolution soit envoyée à la *Revue* de l'Alliance Nationale, pour publication.

O. MARTIN,
Sec.-Arch.

St-Guillaume, 17 Mars 1901.

CERCLE CHAMPLAIN, NO 108.

Le 15 avril 1901, à une assemblée régulière du Cercle Champlain, No 108, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par le Docteur P. H. Bédard, secondé par N. E. Papillon, P. H. Tardivel : Que les membres du Cercle Champlain, No 108, ont appris avec douleur, la mort inattendue de leur confrère le Docteur A. E. Hébert, que le cercle perd dans la personne du défunt un membre dévoué et assidu, que la famille et son frère Emile Hébert notre vice-président, reçoivent de la part de tous les membres du Cercle leurs plus vives sympathies et leurs plus sincères condoléances.

Que copie de ces résolutions soit remise à notre Vice-président, à la famille et à la *Revue* de l'Alliance Nationale pour y être publié.

J. N. GINGRAS,
Québec, 18 Avril 1901. Sec.-Arch.

CERCLE DUVERNAY, NO 123.

A une séance spéciale du Cercle Duvernay, No 123, tenue à ses salles, No 225, Delisle, Ste-Cunégonde, le 22 mars dernier, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par J. B. Bonhomme, secondé par N. Emond : Que le Cercle Duvernay, No 123, a appris avec douleur la mort d'un de ses membres dévoués dans la personne de M. Alph. Chicoine, autrefois auditeur du cercle, et qu'il offre à son épouse éplorée l'expression de sa profonde sympathie.

Proposé par Jos. Brisebois et appuyé par Jos. Emond, Louis Brisebois et A. Gougeon : Qu'en signe de deuil du défunt, la charte du cercle soit voilée de noir pendant 2 mois.

Proposé par A. Gougeon, appuyé par J. W. Fabien et Jos. Brisebois : Qu'une copie des présentes résolutions soit envoyée à son épouse éprouvée, ainsi qu'aux journaux et à la *Revue* de l'Alliance Nationale.

Proposé par Jos. Brisebois, appuyé par A. Gougeon et J. W. Fabien : Que par respect pour la mémoire du défunt, le cercle ajourne l'assemblée.

JOS. BRISEBOIS,
Ste-Cunégonde, 22 Mars 1901. Sec.-Arch.

NOMINATIONS

REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Le Président général a nommé M. Wm Burke comme son Représentant pour le comté de Selkirk, Man.

SUBSTITUTS

Le président Général a nommé comme ses substitués auprès des cercles ci-après dénommés les confrères dont les noms suivent :

MM. Napoléon Lemieux, cercle St-Eugène, No 133 ; Jos. Lortie, cercle Contreccœur, No 37 ; Wm Burke, cercle Martin, No 157.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Officiers suivants :

CERCLES

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	o	Approuvés par Cercles
			z	
Arsène Hébert.	S.F.	Monte-Bello.	55	18 mars '01
F. X. Vanasse.	"	Trifluvien...	124	" " "
Chs Ed. Caron.	T.	"	"	" " "
Ths McKinnon.	"	Matane	95	" " "
F. X. Rinfret...	S.F.	"	"	" " "
H. J. Bergeron.	T.	Maisonneuve	61	20 " "
Jos Pepin.....	S.F. et T.	St-Aimé.....	74	" " "
O. N. Piché.....	S.F.	St-Raymond.	96	" " "
J. B. Fyfe.....	"	Charlemagne	73	" " "
C. A. Ciément.	T.	"	"	" " "
Lucien Lévesque.....	S.F.	St-Eugène....	133	" " "
J.F. Letourneau	"	Martin.....	157	21 " "
Rév. A. M. Martin.	T.	"	"	" " "
Z. Dumontier...	S.F.	Letellier.....	155	8 " "
Pierre Coutu.	"	St-Grégoire..	86	18 " "
J. E. Lafontaine	S.F. et T.	St-Jacques...	132	" " "

ETAT FINANCIER

Au 28 Février 1901

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 janvier 1901.....	\$212,300.92
Produit des contributions de février 1901.....	7,198.14
Intérêts.....	400.26
	<u>\$219,899.32</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéfiques de feu Ad. Bélanger	\$500.00
Par bénéfiques de feu H. Beauregard.....	1,000.00
Par frais examen Shank re invalidite.....	5.00
Par Caisse Générale 5%.....	359.91
Par balance au 28 février 1901	218,034.41
	<u>\$219,899.32</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 janvier 1900.....	\$ 1,565.28
Produit des contributions de février 1901.....	145.24
Réserve.....	10.00
	<u>\$ 1,720.52</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéfiques A. Guertin.....	\$ 7.43
Par bénéfiques J. Lemieux.....	13.19
Par bénéfiques G. Garand.....	7.43
Par bénéfiques P. Majeau.....	2.85
Par bénéfiques J. Cantin.....	9.14
Par bénéfiques D. Bernier.....	6.43
Par bénéfiques W. Carmel.....	13.71
Par bénéfiques E. Leguerrier.....	11.43
Par bénéfiques A. Barette.....	2.28
Par Caisse Générale 5%.....	7.26
Par balance au 28 février 1901.	1,639.42
	<u>\$ 1,720.52</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% contributions.....	\$ 367.17
A Organisation.....	4.00
A Rétribution semi-annuelle....	631.75
A Honoraires d'enregistrement..	237.00
A Honoraires revision et mutation	4.50
A Revue.....	10.00
A Fournitures.....	18.24
A Divers.....	67.70
A Droit inscription Cs. C. des malades.....	6.00
	<u>1,346.36</u>
A Balance.....	694.15
	<u>\$ 2,040.51</u>

DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 203.75
Par Fournitures.....	39.75
Par Inspection et Propagande...	36.60
Par Entretien du bureau :	
Revision examens.....	75.60
Salaires d'officiers et employés	349.16
Poste, express et téléphone..	36.30
Papeterie.....	46.80
Divers.....	28.60
Loyer.....	159.00
Par Honoraires d'examens.....	1.50
Par Divers.....	81.70
Par Revue.....	305.35
	<u>\$ 1,364.11</u>
Par balance au 28 février 1901.	676.40
	<u>\$ 2,040.51</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse Dotation.....	\$218,034.41
Balance Caisse Centrale des Malades.....	1,639.42
Balance Caisse Générale.....	676.40
Balance Caisse d'Epargne des Cercles.....	3,437.59
	<u>\$223,787.82</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabrique.....	\$ 10,200.00
Corporation Episcopale.....	1,400.00
Municipalité Scolaire.....	6,000.00
Municipalité.....	28,636.23
Prêts hypothécaires.....	158,631.20
Banques d'Hochelega et Provinciale du Canada.....	19,447.69
	<u>\$224,315.12</u>

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.....	527.30
	<u>\$223,787.82</u>

Montréal, 1er mars 1901.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
ALFRED ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON,
J. A. NAUD,

} Auditeurs.

MORTALITÉ

No 141. — JOSEPH L. SAUVÉ, 24 ans, admis dans le cercle Soulanges, No 60, le 19 octobre 1894, est décédé à St-Isidore de Prescott, le 1er janvier 1901.

Cause : *Mort subite.*

Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1,000.

No 142. — P. NADEAU, 49 ans, admis dans le cercle Yamaska, No 51, le 29 décembre 1894, est décédé à St-Michel d'Yamaska, le 10 janvier 1901.

Cause : *Bronchite chronique.*

Bénéficiaire : Amanda Godin, épouse, \$500.

No 143. — ALFRED BIROLEAU dit LAFLEUR, 50 ans, admis dans le cercle d'Argenteuil, No 84, le 28 juin 1896, est décédé à Lachute, le 6 février 1901.

Cause : *Pneumonie.*

Bénéficiaire : Palmyre Desjardins, épouse, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., Ernest Lemire, 367 Richmond; Prés., C. U. Ouellette, 196 Quessal; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dalairé, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine, Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G. C. P. Fabien, 3169 Notre-Dame; Prés., J. A. Naud, 530 Delisle; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p. m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G. et Md.E., A. T. Côté; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelière; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., Jos. E. Lefebvre; Prés., Georges Tardif; S.A., Rod. Lefebvre; S.F., R. B. Décarry; Md.E., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G., Raoul Tourangeau, 61 Av du Parc, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 31 Agnès, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 127 Quessal, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 388 Seigneurs; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Salle Baby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

Sb.P.G., O. Ricard, 1001 Ontario; Prés., S. Beauchamp, 3744 Papineau; S.A., A. Chevalier, 214 St-André; S.F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapierre, 290 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. O. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. O. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., Célestin Tanguay, 117 Rachel; Prés., M. Havard, 233 Ste-Elisabeth; S.A., W. Lalonde, 255 Visitation; S.F., J. A. Mignault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jannotte, 205 Visitation. Réunions, salles St-Pierre, coin des rues Rose et Panet.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., D. Ladouceur, M.D.; Prés., Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S.F., J. M. Meloche; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Prés., Jos. Lussier, 94a Laprairie; S.A., N. Belisle, 12 Chateauguay; S.F., Chs. Duquette, 210 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal.

Sb. P. G., J. E. Noisoux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S.A. et S.F. Régis Bélanger, 86 St-Martin; Md.E., Dr H. Hervieux, 184 St-Denis. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb.P.G., L. Lemieux, 3508 Notre-Dame; Prés., S. Letourneau, 1900 St-Jacques; S.A., J. E. Ferras, 25 Av du Parc; S.F., P. G. Poirier, 48 Saint-Pierre; Md.E., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudi, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb.P.G., Etienne Roby, 508 Ave Laval; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc Logan; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

Sb.P.G., Victor Lapointe; Prés., L. H. Gauthier; S.A., J. M. Bordua; S.F., J. E. Marcille; Md.E., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcell.

No 15—CERCLE ST-JEROME

Sb.P.G., Narcisse Bélie; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb.P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S.A., H. R. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. C. Prieur. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb.P.G., A. Fontaine; Prés., J. Adolphe Renaud; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, au bureau de M.M. Renaud & Guibault, 56 Notre-Dame.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S.A., Eug. Gadoury; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chapelain, l'abbé A. Gauvreau; Sb.P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S.A., Arthur Desvergne, 688 1/2 St-Valier; S.F., F. Blouin, jr, 566 St-Valier; Md.E., J. A. Marcoux, 638 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb.P.G., J. A. Marier, 286 du Roi; Prés., J. B. Plamondon, 28 Latourlelle; S.A., J. A. Bélanger, jr, 52 Scott; S.F., J. Cloutier, 77 St-Joachim; Md.E., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, 2e et 4e dimanches du mois, Salle Patoine, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb.P.G., Th. Durbin; Prés., H. Lalonde; S.A., Stanislas Sauvé; S.F. et Md.E., Victor Bourgault. Assemblées, dernier dimanche du mois, salle Bourgault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

Sb.P.G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke

Sb.P.G., Etienne Charrier; Prés., Jos. Siméon; S.A., P. Boucher; S.F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb.P.G., P. Joubert; Prés., W. Leroux; S.A., Joseph Forget; S.F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredi à 7 hrs p. m., chez le notaire Mathieu.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

Sb.P.G., W. Boucher; Prés., J. L. Allard; S.A., Jos. Brabant; S.F., P. C. Descotes; Md.E., Dan Plouffe. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

Sb.P.G., Flavien Lambert, 90 Désery; Pré: Cléophas Dignard, 31 Hudon; S.A., W. Desjardins, 257 St-Georges; S.F., Arthur Chagnon, 133 Désery; Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sb.P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska

1er Pré. Hon., l'abbé A. Desaulniers, ptre; 2e Pré. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; Sb.P.G., G. P. Nadeau; Prés., Dr. P. A. Brassard; S.A. et S.F., C. A. Gauvreau, M. P.; L. P. A. Brassard, Md.E. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres, à la salle.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Côteau du Lac, Co Soulanges

Sb.P.G., Nap. St. Amour; Prés., Elie Pharaud; S.A., H. C. St-Amour; S.F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sb.P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daignault; S.F., Léopold Lepage; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb.P.G., N. Boyer; Prés., Ernest Craig; S.A., P. Desmar-teau; S.F., M. Jodoin; Md.E., Wm. Foucault. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECHÊUR, Co Verchères

Chapelin, Rév. Jean Ducharme; Sb.P.G., Jos. Lortie; Prés., H. Terreault; S.A., Dieuonné Guyon; S.F., J. A. Cormier; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier vendredi du mois, bureau de J. A. Cormier.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb.P.G., Prés. et Md.E., G. DesRoisiers; S.A., Cléophas Poirier; S.F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRoisiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sb.P.G., L. J. E. Bellefeuille, 129 Fullum; Prés., P. Lari-vière, 643 Notre-Dame; S.A., H. Paquet, 224 Fullum; S.F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Letla, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

Sb.P.G., Jos. Lambert, 665 St-Hubert; Prés., The Lamangue, 706 St-Urbain; S.A., L. A. Gendron, 580 Drolet; S.F., J. V. Vau-dreuil, 697 Berri; Md.E., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 707 Cadieux.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb.P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPIHÈRE, Co Bagot

Sb.P.G., L. J. Kéroack; Prés., A. Gauthier; S.A., P. Fafard; S.F., Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 4e dimanche du mois, salle Labine.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb.P.G., Adh. Paré; Prés., J. Th. Leclerc; S.A., Arthur Daoust; S.F., A. E. S. Bourret; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 2ème et 4ème mardis, salle Ranson.

No 50—CERCLE ST-GUILLAUME, Co Yamaska

Sb.P.G., M. Adgémire Béllisle; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. Ovide Martin; S.F., L. D. T. Vanasse; Md.E., J. B. S. Lamou-reux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb.P.G., E. Robere; Prés., Jos. Maclure; S.A., Willie Laa-salle; S.F., Le Veronneau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb.P.G., J. N. Duhamel, 55 Visitation; Prés., Victor Marti-neau, 1378 Ste-Catherine; S.A., Alcide Chausse, 279 St-André; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain; Md.E., O. A. Daigle, 96 Visita-tion. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Cathe-rine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay

Sb.P.G., Victor Gibeau; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dé-rome; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil

Sb.P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard

No 59—CERCLE ST-OUTBERT, Co Berthier

Sb.P.G., Ad. Lessard; Prés., l'abbé O. Forest; S.A., Aug. Robere; S.F., L. P. A. Robere; Md.E., Chs. Desorc. Réunions, 1er et 15 du mois, bureau de T. G. Chenevert.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.

Sb.P.G., Moise Moreau; Prés., C. Labourassier; S.A., Jos. D. Coutlée; S.F., W. Cuillierier; Md.E., Nod Robere. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Cuillierier, Les Cèdres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb.P.G., J. A. Dumas, 112 Vitre; Prés., Nap. Fortin, 22 Reading; S.A., L. P. Fortin, 640 Ste-Faith; S.F., J. A. Ouhmet, 71 Dubord; Md.E., Isid. Laviolette, 71 Champlain. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier

Sb.P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beauzoleil; S.A., H. Cham-pagne; S.F., H. Roch; Md.E., E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb.P.G., H. Charlebois; Prés., P. Th. Desjardins; S.A., Hor-pitre; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., E. G. Paquet. Réunions, 4e vendredi, bureau de P. Th. Desjardins.

No 65—ST-FRS-XAVIER, Epiphane, Co l'Assomption

Sb.P.G., et S.F., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Geo. Pellerin; Md.E., I. Ethier. Réunions, dernier samed-i du mois, chez M. Edm. Blanchard.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. J. Brassard, M. D.; S.A., Alphonse Durancœur; S.F., A. F. Grouin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. Damien Gravel.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb.P.G., C. A. Breton; Prés., J. F. Poirier; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 3e jeudi, 187 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb.P.G., Hormisdas Ricard; Prés., Ed. Desjardins; S.A., Alcide Gendron; S.F., Amédée Beauspès; Md.E., Pierre Lus-tier. Réunions, 4e mardi, sous-bassement de l'église de Maisonneuve, Avenue Lasalle, 8½ hrs p.m.

No 71—CERCLE LANORAIE, Co. Berthier.

Sb.P.G., Zéph. Picard; Prés., P. H. Lavallée; S.A., Norbert Desrosiers; S.F., Z. Robillard; Md.E., P. H. Lavallée. Réunions, 1er lundi du mois, salle de l'Académie.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

Sb.P.G., Wilfrid Sénécal, 129 Boulevard, Ville St-Louis; Prés., D. Martel, 1281 Berri; S.A., A. Dagenais, 367 Mont-Royal; S.F., J. B. Fyfe, 387 St-Louis, Ville St-Louis; Md.E., Ach. Dagenais, 367 Mont-Royal. Réunions, 3e mardi du mois, Salle Martel, 1279 Berri.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

Sb.P.G., J. A. Tesdale, 678 Saint-Denis; Prés., A. Dalpé, 391 Amherst; S.A., L. A. Gélina, 544 Saint-André; S.F., Onés. Dépatie, 101 Maisonneuve; Md.E., P. O. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Cathe-rine, à 8 hrs p. m.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.

Sb.P.G., Onésime Veillet; Prés., L. A. Vanesse; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—CERCLE DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce

Sb.P.G., Ludger Bérubé; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, à la sacristie de l'église paroissiale.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.

Sb. P.G., J. H. Dampousse, 242 Sherbrooke; Prés., O. Desloges, 120 St-Martin; S.A., J. H. Choquet, 229 Sherbrooke, S.F., Arth. Gagnon, 225 Ave Laval; Md.E., E. C. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 284 Richmond.

No 112—CERCLE DELORIMIER, Co d'Hochelaga.

Sb. P.G., Eucher Loiseau, 105 Rachel; Prés., Edouard Pointevin, 62 Avenue Dumont; S.A., Léon Désautels, 64 Avenue Dumont; S.F., Geo. D. Bourret, 352 Ave Delorimier; Md.E., L. A. Lacombé, 33a Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p. m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf.

No 116.—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.

Sb. P.G., O. N. Faré; Président, J. H. Duhamel; S.A., A. D. Fortin; S.F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7½ hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri.

Sb. P.G., J. H. Marceau, 27 Agnès; Prés., Joseph Rollard, Rue Beaudoin; S.A., Alb. Marceau, 2304 St-Jacques; S.F., Joseph Prigent, 2225 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 2me et 4me mercredis, au No 315, Ste-Elizabeth.

No 118—CERCLE GARNEAU, Montréal.

Sb. P.G., G. Normandin, 30 St-Jacques; Prés., J. M. Marcotte, 26 St-Jacques; S.A., Jules Dubreuil, 464 Richelieu; S.F., Jos. Labelle, 102 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Beaudoin, 3663 Notre Dame, St-Henri.

No 123.—CERCLE DUVERNAY, Ste-Cunégonde.

Sb. P.G., J. W. Fabien, 3170 Notre Dame, Ste-Cunégonde; Prés., J. B. Bonhomme, 791 Charlevoix; S.A., Jos. Brisebois, 83 Ave Atwater, St Henri; S.F., A. Gougeon, 144 Atwater, St-Henri; Md.E., Dr H. Campeau, 212 Delisle. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 225 Delisle, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal

Sb. P.G., et Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert; Prés., J. A. Riopel, 1858 St-Hubert; S.A., Armand Vézina, rue Beaubien; S.F., C. E. E. Authier, 1543 St-André. Réunions, 2ème et 4ème undis, salle Beatrè, 1786 rue St-Hubert.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb. P.G., Auguste Comte, 501 St-Urbain; Prés., J. E. Fournier, 1968 Notre Dame; S.A., Armand Gréber, 99 St-Jacques; S.F., C. E. E. Authier, 1758 Ste Catherine; Md.E., L. A. Gagnier, 1643 Ontario. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128.—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.

Chaplain, Rév. P. J. B. Grandfils, O. M. I.; Sb P.G., Anselme Leppage, Jr, rue St-Ignace; P., Octave Vézina, 736 St-Valier; S.A., Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., Eug. Paquet, 149 Co Victoria, St Sauveur.

No 139—CERCLE CHAMBLY

Sb. P.G., A. Brien; Prés., Jos. Bouchard; S.A., Jos. Ménard, S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 4e vendredi de chaque mois, à la salle Auclair.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.

Chaplain, R. P. O. Cornélius, O. M. I., Rue Visitation; Sb. P.G., Rod Carrière, 1406 Ste-Catherine; Prés., J. S. Teasdale, 1374 Ste-Catherine; S.A., A. Jacques, 971 St-Denis; S.F., Jos. Marois, 152 Plessis; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste Catherine. Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 148—CERCLE CHENIER, Cité de Ste-Cunégonde.

Sb. P.G., Z. Chagnon, 409 Grand-Tronc; Prés., Cha Gaulin, 197 St-Charles; S.A., E. Beaudoin, 479 Centre; S.F., J. M. Ledoux, 481 Charlevoix; Md.E., Dr Henri Campeau, 212 Delisle. Réunions, 1er et 3ème mercredis à 8 heures, 225 Delisle, Ste-Cunégonde.

N. F. BEDARD

MARCHAND DE FROMAGE A COMMISSION

— ET NEGOCIANT DE —

FOURNITURES POUR FROMAGERIES ET BEURRERIES.

AGENT POUR LA VENTE DE

(La célèbre canistre "EMPIRE STATE," à l'usage des Patrons de Beurrieries et Fromageries.

L'Excellent Extrait de Pressure et Couleur à Fromage B, d'or.

La "POUDRE PRÉSERVALINE," pour conserver le Lait, le Beurre, le Fromage et les Œufs.

VOUS TROUVEREZ A MON ENTREPOT tous les matériaux nécessaires pour organiser complètement une Fromagerie, avec l'outillage le plus perfectionné,—aussi fonds, couvercles et cercles pour boîtes à fromage et moulins à main pour confectionner les boîtes.—LE TOUT A DES PRIX MODÉRÉS.

Demandez mon Catalogue illustré et liste des Prix avant que d'acheter ailleurs.

N. F. BEDARD,

BOITE.—BUREAU DE POSTE, 62 } 32 et 34 Rue des Enfants Trouvés, Montréal.
TELEPHONE BELL, 2461.

(Membre fondateur de l'Alliance Nationale.)